

Compte rendu du Conseil d'administration de la Fondation PSL Mardi 9 février 2021

Le Président par intérim de la Fondation souhaite la bienvenue aux administratrices et administrateurs pour cette séance en visioconférence consacrée à l'installation du nouveau conseil. Il rappelle les modalités de vote définies pour cette séance : lorsqu'un point sera soumis à approbation, toutes les administratrices et tous les administrateurs fermeront au préalable leurs micros. A l'appel des « contre », celles et ceux qui disposent d'une voix délibérative manifesteront leurs votes en ouvrant leur micro. Il sera alors procédé au décompte des voix en tenant compte des procurations. Il sera procédé ensuite de même pour les abstentions. Les voix délibératives restantes seront considérées comme votant « pour ».

En cas de vote de vote à bulletin secret, les administratrices et administrateurs avec voix délibérative devront envoyer un mail en direct au Représentant du Recteur, où ils indiqueront, pour chaque voix dont ils disposent, s'ils votent POUR, CONTRE, ou ABSTENTION. Le résultat de ce vote confidentiel sera donné en séance par le représentant du Recteur.

Il rappelle qu'une hotline informatique a été mise en place pendant cette séance en cas de difficulté technique.

Concernant les pouvoirs et procurations des membres, il est à noter que :

- Le CNRS est représenté par Véronique DEBISSCHOP ;
- L'EPHE est représentée par François JOUEN ;
- L'institut Curie est représenté par Dominique DEVILLE DE PERIERE ;
- L'INSERM est représenté par Camille CHAUDONNERET ;
- L'ENC est représentée par Elsa MARGUIN-HAMON ;
- Fabienne CASOLI donne sa procuration à Vincent CROQUETTE ;
- Marie-Claire DAVEU donne sa procuration à François JOUEN ;
- Laurent DAVID donne sa procuration à Philippe SALLE ;
- Paul DUPHIL, présent jusqu'à 15h00, donne ensuite sa procuration à Vincent LAFLECHE ;
- Eric FLEURY donne sa procuration à Christian LERMINIAUX ;
- Faten HIDRI donne sa procuration à Dominique DEVILLE DE PERIERE ;
- Claire LASNE DARCUEIL donne sa procuration à Marc MEZARD ;
- Marie-Christine LEMARDELEY donne sa procuration à El Mouhoub MOUHOUD ;
- Natalie RASTOIN donne sa procuration à Valérie HENAFF ;
- Anne-Solène ROLLAND donne sa procuration à Elsa MARGUIN-HAMON ;
- Thomas ROMER, présent à partir de 14h30, donne, auparavant, sa procuration à Camille CHAUDONNERET.

Le quorum est atteint.

I. ACTUALITES

Le Président par intérim de la Fondation indique que la séance vient parfaire la composition de cette instance en désignant à la fois son président et son trésorier.

Il rappelle que le Conseil d'administration compte d'ores et déjà :

- 14 administrateurs et administratrices représentant les établissements, soit 10 au titre des membres fondateurs et 4 au titre des personnalités qualifiées. Les membres déclinent leur identité.
- Deux représentantes des collectivités territoriales : Mme Marie-Christine LEMARDELEY, représentante de la Ville de Paris, et Mme Faten HIDRI, représentante du Conseil régional d'Ile de France qui s'excusent toutes deux de ne pas pouvoir assister à la séance de ce jour.

Il ajoute que le Conseil d'administration compte depuis la veille les deux représentants des enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et autres personnels exerçant tout ou partie de leurs fonctions au sein de la Fondation, à savoir Mme Karla BAALA et M. Didier LATOUR qu'il invite à rapidement se présenter et à qui il souhaite la bienvenue.

La présente séance permettra :

- De désigner les huit personnalités qualifiées manquantes, représentant le monde socio-économique et culturel
- De désigner le représentant de PSL Alumni à ce CA.

Le CA ainsi complet pourra désigner :

- Son Président
- Son Trésorier.

Le Bureau sera désigné lors de la prochaine séance.

II. COMPTE-RENDU DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président par intérim de la Fondation soumet à approbation le compte-rendu du Conseil d'administration du 18 décembre 2020. Le compte-rendu n'appelle pas de remarque et est adopté à l'unanimité.

III. POINTS DELIBERATIFS

A. Gouvernance

A1 Accueil des deux représentants des personnels de la Fondation (non délibératif)

Les deux représentants des personnels de la Fondation ont pu se présenter au début du Conseil d'administration, ainsi que l'ensemble des participants à cette séance.

A2 Désignation du représentant des Alumni

Le Président par intérim du Conseil d'administration de la Fondation rappelle que le représentant de l'association des anciens étudiants de PSL est proposé par le Président de PSL et qu'il est désigné à la majorité des présents et représentés par les représentants des établissements membres. Il propose la candidature de M. Paul DUPHIL, Président de MINES ParisTech Alumni. Paul DUPHIL assure depuis 2008 la direction générale de l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics, organisme paritaire sous tutelle du Ministère du travail, qui mène des missions de promotion, de conseil, de formation et d'expertise auprès des entreprises du BTP et des pouvoirs publics.

Il rappelle que le représentant des Alumni est désigné à la majorité des présents et représentés par les représentants des membres fondateurs, c'est-à-dire :

- Le Collège de France ;
- Le CNRS ;
- L'École Nationale Supérieure de Chimie de Paris ;
- L'École Nationale Supérieure des Mines de Paris ;
- L'École normale supérieure ;
- L'ESPCI
- L'Institut Curie ;
- l'Inserm
- L'Observatoire de Paris ;
- L'Université Paris-Dauphine.

Il propose de passer au vote.

La désignation de M. Paul DUPHIL en tant que représentant de l'association des anciens étudiants de PSL est adoptée à l'unanimité.

A3 Désignation complémentaire des personnalités qualifiées de la FCS

Le Président par intérim de la Fondation rappelle que le conseil d'administration comprend 12 personnalités qualifiées :

- Quatre personnalités d'entre elles ont déjà été désignées par leur établissement pour représenter :
 - o Le Conservatoire national supérieur d'art dramatique ;
 - o L'Ecole nationale des chartes ;
 - o L'Ecole pratique des hautes études ;
 - o L'Institut national de recherche en informatique et en automatique.
- Huit personnalités sont proposées au vote du Conseil d'administration par la Présidente ou le Président de la Fondation. Il s'agit de :

NOM Prénom	Organisme	Fonction	Alumnus/a
DALOZ Pascal	DASSAULT Systèmes	Directeur des opérations	Mines
DAVEU Marie-Claire	KERING	Directrice du Développement durable et des Relations institutionnelles internationales	Dauphine
DAVID Laurent	BNP PARIBAS	CEO BNP Paribas Personal Finance	Mines
HENAFF Valérie	PUBLICIS	CEO PUBLICIS WW & CSO PUBLICIS France	
RASTOIN Nathalie	Institut Montaigne	Membre du comité directeur	
ROLLAND Anne-Solène	Ministère de la culture – Direction générale des Patrimoines	Cheffe du service des musées de France	ENS
SALLE Philippe	FONCIA	Président	Mines
STIK Dorothée	Messier Maris & Associés	Directrice	ENS

Il tient, au nom des administratrices et administrateurs, à remercier ces personnalités qualifiées d'avoir accepté de siéger au conseil d'administration de la Fondation PSL.

Il rappelle que ces huit personnalités qualifiées sont désignées à la majorité des présents et représentés par les représentantes et les représentants des membres fondateurs, c'est-à-dire les mêmes votants que pour le représentant des Alumni.

Il propose, sauf demande expresse d'un administrateur, de voter en bloc ces 8 candidatures. Aucun administrateur ne demande de procéder à un vote à bulletin secret.

La désignation des huit personnalités qualifiées est adoptée à l'unanimité.

A4 Désignation du/de la Président(e) de la Fondation PSL

La fonction de Président de la Fondation PSL a fait l'objet d'une publication et d'un appel à candidatures du 07 au 22 janvier 2021. Alain FUCHS a fait acte de candidature et a transmis son *curriculum vitae* aux membres du Conseil d'administration. Les services de PSL n'ont pas reçu d'autres candidatures au terme de cet appel.

Le Président par intérim de la Fondation rappelle que le mandat du Président, d'une durée de cinq ans, est renouvelable une fois. Conformément à ce qu'il avait annoncé, le candidat s'engage à

démissionner à la fin de son mandat de Président de l'Université afin d'aligner les mandats dans la logique institutionnelle qui sous-tend les statuts de la Fondation et de l'Université.

Le vote s'effectue à la majorité qualifiée des deux tiers des membres présents ou représentés. Toutes les catégories du CA étant désormais pourvues, l'ensemble des administrateurs et administratrices sont invités à procéder au vote par bulletin secret.

Le Président par intérim invite à transmettre au représentant du Recteur un mail indiquant, pour chaque voix, le nombre de oui, de non ou d'abstention correspondants.

Alain FUCHS est élu Président de la Fondation PSL à l'unanimité (25 pour, 1 abstention).

Le Président remercie les administratrices et les administrateurs pour leur confiance.

A5 Délégation de pouvoir du Président

Le Directeur Général des Services indique que la délégation de pouvoir faite au Président est identique à celle qui avait été votée pour le Président par intérim de la Fondation. Elle s'élève à hauteur de 200 000 euros, ce qui permet d'effectuer des opérations de gestion courante.

Le point n'appelle pas de discussion.

La délégation de pouvoir est votée à l'unanimité (27 pour).

A6 Désignation du Trésorier

La Trésorière ou le Trésorier encaisse les recettes et acquitte les dépenses. Il peut déléguer sa signature à la Directrice ou au Directeur des finances de la Fondation pour les opérations ne dépassant pas le seuil fixé par la délégation. Son mandat est de 5 ans.

Le vote se déroule à la majorité simple.

Le Président de la Fondation demande qui se porte candidat. Christian LERMINIAUX se propose. Il est procédé au vote.

Christian LERMINIAUX est désigné Trésorier de la Fondation PSL à l'unanimité (27 pour).

B. Présentation de la stratégie de PSL et rôle de la Fondation

Le point suivant est informatif et s'adresse plus particulièrement aux nouvelles personnalités qualifiées.

En ouverture, le Président indique qu'à la faveur de ses nouveaux statuts, la Fondation a fait évoluer ses contours et ses objectifs.

Il dresse au préalable l'historique des grandes réformes qui ont traversé le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche au cours de la décennie écoulée.

La loi LRU de 2013 a permis aux universités d'accéder à l'autonomie dans plusieurs domaines — budget et gestion de leurs ressources humaines —, de même qu'elle leur a ouvert la possibilité de devenir propriétaires de leurs biens immobiliers.

Cette première étape a été complétée par le lancement du programme des Investissements d'Avenir en 2010, lequel s'est décliné en plusieurs sous-programmes (initiatives d'excellence, laboratoires d'excellence, équipements d'excellence, etc.) visant à moderniser le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche français.

Le programme des Initiatives d'Excellence (IDEX) se fixait pour objectif de favoriser l'émergence, en France, d'une dizaine de grandes universités de recherche répondant aux standards mondiaux de manière à être visibles, lisibles et attractives à l'international. Les différents établissements qui le souhaitaient pouvaient soit se regrouper, soit fusionner. PSL a été parmi les premiers à lancer un regroupement, dont le périmètre a depuis sensiblement évolué. Sélectionnée dès la première vague, elle est dès lors entrée dans une période probatoire dont la sortie était conditionnée par le passage devant un jury international indépendant qui remettait au Premier Ministre un rapport d'évaluation sur la base duquel ce dernier prenait la décision de pérenniser l'initiative, de la maintenir en période probatoire ou de l'arrêter. Chaque IDEX sélectionnée disposait d'une dotation en capital dont les

intérêts lui étaient versés afin d'accomplir le programme institutionnel et scientifique fixé dans sa candidature. La Fondation de Coopération Scientifique (FCS) PSL a ainsi été créée pour gérer ces fonds, ainsi que l'établissement public PSL, qui a pris différentes formes au gré des réformes législatives, pour devenir aujourd'hui l'Université PSL.

En 2020, PSL est sortie de période probatoire. Elle est désormais une université de plein droit d'un type nouveau, qui regroupe des établissements gardant leur personnalité morale et juridique. L'ordonnance du 12 décembre 2018 lui permet de déroger au Code de l'Éducation. Son périmètre se compose de onze établissements prestigieux, dont la liste peut être retrouvée sur le site de PSL : <https://psl.eu/universite/nos-etablissements#universite>. Sa dotation en capital – 750M€ — a été pérennisée de manière définitive. Les revenus de ce capital ne sont en revanche désormais plus gérés par la Fondation, mais par l'Université. Il revenait dès lors de s'interroger sur le devenir de la Fondation. Le choix a été de la réorienter vers un rôle plus classique.

La Fondation a pour objet de soutenir et d'accompagner l'Université PSL, dont elle est établissement-composante, dans la réalisation de l'ensemble de ses actions et missions. Elle vise notamment à développer, améliorer et renforcer les performances de recherche, de la formation, de l'innovation et de la diffusion des savoirs ; à promouvoir la formation par la recherche à tous les niveaux et pour tous les objectifs de formation, et susciter de la sorte un effet d'entraînement pour tout le système d'enseignement supérieur français ; à renforcer les interactions entre la recherche académique et les besoins socio-économiques, PSL agissant comme un moteur de la croissance économique et de l'innovation.

Une réflexion doit être menée sur la bonne façon de mener cette opération. Elle consiste notamment à trouver le bon niveau de subsidiarité entre ce qui relève du niveau de l'Université et ce qui relève des établissements. La plupart des grandes universités internationales sont composées de *schools* et de *colleges* dotés d'un fort degré d'autonomie. Leur exemple prouve que sur la question des partenaires socio-économiques ou des alumni, les composantes et l'université savent trouver un équilibre harmonieux.

S'agissant de PSL, ses établissements ont d'ores et déjà démontré la valeur ajoutée de leur union que ce soit en remportant plusieurs appels à projets ou bien en constituant, avec ELAIA, un fonds d'investissement en amorçage dédié aux start-up de son écosystème (PSL Innovation Fund) qui a opéré une levée de 76 millions d'euros auprès d'investisseurs publics et privés. Il est apparu pour ses investisseurs comme pour ses établissements que PSL valait plus que la somme de ses parties.

Les personnalités qualifiées du conseil d'administration de la Fondation ont, dans ce contexte, un rôle de première importance qui consiste à apporter un regard extérieur sur son activité, singulièrement dans le domaine de la valorisation, à renforcer le dialogue avec le monde socio-économique et culturel, à aider à construire et promouvoir une marque qui repose sur celles de ses établissements et qui les renforce.

Le Président passe la parole aux administratrices et aux administrateurs.

Une administratrice, ancienne Président d'Université, confirme l'intérêt pour PSL d'avoir une fondation servant d'interface avec le monde socio-économique : la France accuse un retard vis-à-vis de l'Allemagne, qui a su s'appuyer sur son industrie. Elle préconise une stratégie active tournée en faveur de ses étudiants.

Le vice-Président Développement propose de donner lors du prochain conseil quelques chiffres autour des partenariats et des projets en cours à PSL. Il confirme la nécessité d'un regard extérieur pour la fondation, et souhaite que les personnalités qualifiées aident à mieux comprendre les interactions possibles avec le monde socio-économique et culturel, ainsi que ses besoins.

Le Président de la Fondation PSL ajoute que les nouvelles formations de PSL, notamment sur le développement durable, ont déjà suscité l'intérêt de plusieurs partenaires économiques. Néanmoins, PSL doit progresser dans sa manière de se présenter à l'extérieur : les personnalités qualifiées peuvent y aider.

Une personnalité qualifiée indique que les nouvelles universités créées restent encore trop méconnues du monde des affaires. Il convient d'expliquer ce que sont ces nouveaux ensembles. Pour l'entreprise, les questions de recrutement et de formation des cadres sont primordiales. PSL

doit voir comment compléter ou apporter des formations correspondant à leurs besoins. Aux Etats-Unis, la multidisciplinarité est importante ; elle est un gage d'agilité, notamment pour les nouveaux ingénieurs.

Une autre personnalité qualifiée estime que les attendus, pour la Fondation, sont ambitieux et couvrent plusieurs dimensions. Il conviendra de trier les objectifs. Regroupement, synergies, puissance, image, marque : est-ce que l'objectif principal est de se connecter dans un monde plus économique, ou d'avoir une puissance compétitive vis-à-vis de l'international, ou bien encore d'améliorer l'université pour répondre aux besoins des étudiants ? PSL est une marque mère en construction, avec des marques filles déjà bien installées. Il faut s'interroger sur la valeur ajoutée de cette marque, faute de quoi elle sera perçue comme une perte de temps ou une menace. La comparaison avec d'autres universités internationales est intéressante, mais ne doit pas masquer les spécificités de PSL. L'exemple, dans un autre secteur d'activités, de Kering prouve qu'il est possible de créer une marque forte à partir de marques préexistantes : son expérience offre de précieux enseignements. Quoi qu'il en soit, ce n'est qu'une fois que PSL aura mieux cerné ses objectifs qu'elle pourra bâtir un plan d'actions.

Un administrateur estime d'une part que cette opération de marque constitue une lourde tâche, d'autre part que PSL doit être en mesure de proposer de nouvelles formations à proposer, comme celle de docteurs ingénieurs.

Un autre administrateur reconnaît que la formation des ingénieurs en France doit être davantage orientée vers le doctorat, tout en pointant le fait qu'à 10-15 ans, la valeur ajoutée du doctorat ne se traduit pas dans les faits.

Le Président remercie les administratrices et les administrateurs de leur contribution.

C. Conventions

Comme il est d'usage, une note de présentation de chaque convention a été adressée en amont de la séance.

Ces conventions sont généralement votées en bloc, sauf à ce qu'une administratrice ou administrateur souhaite isoler un point et bénéficier d'un éclairage supplémentaire.

C.1 Partenariat avec NetExplo

C.2 Avenant à la convention Foncia

C.3 Convention de reversement des crédits attribués au titre du marché Red Team par le Ministère des Armées

C.4 Convention de reversement AID

C.5 Apport en compte courant d'associé à la société Institut Pi-psy

C.6 Accords de licence avec les sociétés YMETRY, Avatar Medical et UPI

C.7 Acquisition de droits sur logiciel et apport à la société en création Mitral

C.8 Vente d'actions Depixus

C.9 Abandon créance sur la start-up Loma

C.10 Conventions de reversement PRAIRIE

Une administratrice indique avoir transmis aux services de PSL deux petites corrections sur les accords de licence avec la société Avatar Medical. Elle se prononcera en faveur de ces conventions, sous réserve de leur prise en compte, ce qui lui est confirmé.

Concernant le point C3, le vice-Président Développement précise que PSL a remporté un appel à projets du Ministère des Armées pour imaginer des scénarios de science-fiction sur les futures menaces pesant sur la France. Le projet, baptisé « Redteam », mobilise aussi bien des chercheurs des établissements de PSL et de ses partenaires, que des auteurs de science-fiction.

Le Directeur de l'innovation et de l'entrepreneuriat de PSL illustre la politique de valorisation de PSL au travers de la spin-off DEPIXUS issue de l'ENS et dont PSL est actionnaire. Quatre accords de licence ont été conclus et la spin-off a récemment signé une term sheet pour une levée de fonds de l'ordre de 20 à 25 millions d'euros. Sa réussite prouve la capacité de PSL à donner un modèle économique soutenable à sa politique valorisation. Le Président ajoute qu'un des administrateurs de la Fondation est l'un des fondateurs de DEPIXUS.

Le Président propose de passer à un vote en bloc sur ces dix conventions.

Les conventions C1 à C10 sont adoptées à l'unanimité.

IV. QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de questions diverses, et l'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les participants et les invite au prochain Conseil d'administration de la Fondation qui se déroulera le 15 juin 2021.

